

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00542 Numéro SIREN : 752 801 076 Nom ou dénomination : NOVALYS

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/005413

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**

Dénomination : NOVALYS
Adresse : 32 allée de la Pépinière BÂTIMENT CATALPA 80480
Dury -FRANCE-

n° de gestion : 2012B00542
n° d'identification : 752 801 076

n° de dépôt : A2019/005413
Date du dépôt : 10/12/2019

Pièce : Acte sous seing privé du 25/10/2019 Accord des
associes



412189

412189

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

NOVALYS
PROMOTEUR AMENAGEUR

Société par Actions Simplifiée
au capital de 234.377,00 euros

Siege social:

32 allée de la Pépinière Bâtiment Catalpa - 80480 DURY
RCS AMIENS 752 801 076

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

10 DEC. 2019

AMIENS
80 - 02

**ACTE CONSTATANT LES ACCORDS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 25 OCTOBRE 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,

LE VINGT-CINQ OCTOBRE

La Société dénommée **PIERREVAL INVESTISSEMENT** Société par Actions Simplifiée au capital de 3.597.900 euros dont le siège est à CHASSENEUIL DU POITOU (86360) Bld Descartes - Téléport3 - Futuroscope et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS sous le numéro 390 424 562, représentée par Monsieur Yann DOFFIN, Président,

La Société dénommée **FINANCIERE HELUAM** Société Civile au capital de 1 000 € dont le siège est à 1 rue Pierre et Marie Curie, 22190 PLERIN et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de St BRIEUC sous le numéro 808 523 799, représentée par Monsieur Joël FOULNY, Gérant,

La Société dénommée **FINANCIERE PASOBA** Société Civile au capital de 1 000 € dont le siège est à 1 rue Pierre et Marie Curie, 22190 PLERIN et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de St BRIEUC sous le numéro 808 523 799, représentée par Monsieur Olivier CLAY, Gérant,

La Société dénommée **FINANCIERE RAFALL** Société Civile au capital de 86 768 euros ayant son siège social impasse de la Gare, 80160 PROUZEL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 815 284 377, représentée par Monsieur Frédéric RAJKOWSKI Gérant,

Et la Société dénommée **FINANCIERE TABASS** Société Civile au capital de 86 768 € dont le siège est au capital de 86 768 euros ayant son siège social 3 résidence Anthelme, 80680 HEBECOURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 815 173 554, représentée par Benjamin TANT, Gérant,

Uniques associés de la société NOVALYS, Société par Actions Simplifiée au capital de 237 935,39 €, divisé en 23.794 actions de 10,00 € chacune,

ONT PREALABLEMENT RAPPELE

Que la Société PIERREVAL INVESTISSEMENT envisage la cession de 2 148 actions de catégorie A, 1 action de catégorie E et 1 action de catégorie F de la Société NOVALYS lui appartenant moyennant un prix unitaire de MILLE CENT NEUF EUROS ET SOIXANTE DIX SEPT CENTIMES (1.109,77 €) ;

Que la Société FINANCIERE HELUAM souhaite se porter acquéreur de 424 actions de catégorie A et 1 actions de catégorie F,

Que la Société FINANCIERE PASOBA souhaite se porter acquéreur de 489 actions de catégorie A et 1 actions de catégorie E,

Que la Société FINANCIERE RAFALL souhaite se porter acquéreur de 618 de ces actions,

Que la Société FINANCIERE TABASS souhaite se porter acquéreur de 618 de ces actions.

35
1 a 11

ONT PRIS UNANIMEMENT LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- la renonciation par chaque associé à son droit de préemption (art. 18 des statuts),
- l'agrément des cessions projetées (art. 19 des statuts).

PREMIERE DECISION

Les associés déclarent, chacun en ce qui le concerne, renoncer au droit de préemption dont il dispose en exécution de l'article 18 des statuts se reconnaissant parfaitement rempli de leur droit par l'acquisition du nombre de titres ci-avant rappelé savoir :

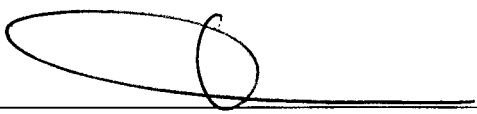
- Pour la Société FINANCIERE HELUAM : 424 actions de catégorie A et 1 action de catégorie F,
- Pour la Société FINANCIERE PASOBA : 489 actions de catégorie A et 1 action de catégorie E,
- Pour la Société FINANCIERE RAFALL : 618 actions de catégorie A,
- Pour la Société FINANCIERE TABASS : 618 actions de catégorie A.

DEUXIEME DECISION

Les associés déclarent, unanimement agréer les cessions par PIERREVAL INVESTISSEMENT de 2 148 de ses actions de catégorie A, 1 action de catégorie E et 1 action de catégorie F moyennant le prix de 1.109,77 € par action à

- la Société FINANCIERE HELUAM pour 424 actions de catégorie A et 1 actions de catégorie F,
- la Société FINANCIERE PASOBA pour 489 actions de catégorie A et 1 actions de catégorie E,
- la Société FINANCIERE RAFALL pour 618 actions de catégorie A,
- la Société FINANCIERE TABASS pour 618 actions de catégorie A.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte signé après lecture par tous les associés et le Président de la Société.

Le Président	
Pour PIERREVAL INVESTISSEMENT Yann DOFFIN	
Pour FINANCIERE TABASS Benjamin TANT	
Pour FINANCIERE RAFALL Frédéric RAJKOWSKI	
Pour FINANCIERE HELUAM Joël FOULNY	
Pour FINANCIERE PASOBA Olivier CLAY	